



Ottawa, Canada

Condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan	1
Rapport du Sénat sur les retraités	3
Le Canada membre de la mission d'observation en Rhodésie	3
Le Canada participe à l'ACDA	3
Une nouvelle fédération canadienne – Propositions du PLQ	4
Deux cannes à pommeau d'or	6
Brique d'une conception toute nouvelle mise sur le marché	6
Gardiennes de maison	6
Publication d'un ouvrage de référence sur la philatélie canadienne	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

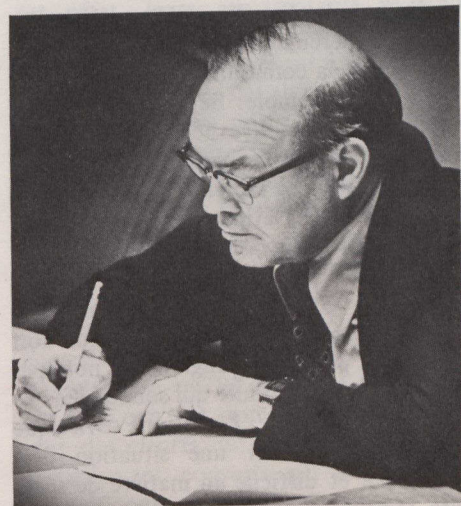
Condamnation de l'intervention soviétique en Afghanistan

L'invasion d'une nation indépendante par les Soviétiques est une "contravention flagrante au droit international" et un "net renversement du processus de décolonisation entrepris il y a plus d'un quart de siècle", a déclaré M. W.H. Barton, représentant permanent du Canada près l'Organisation des Nations Unies, lors de la session d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies sur l'Afghanistan, le 7 janvier à New York.

Le respect des principes et obligations du droit international est "l'une des pierres angulaires de l'Organisation des Nations Unies" et tous ses membres ont pris l'engagement de s'y conformer, a poursuivi M. Barton, déclarant aussi qu'il ne peut y avoir un ensemble de règles pour les Soviétiques et un autre pour le reste du monde.

"Le Canada n'a, par conséquent, d'autre choix que de s'associer à tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont condamné l'initiative soviétique en Afghanistan comme étant un recours flagrant à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un petit État voisin." Voici la suite de la déclaration de M. Barton.

...On voudrait nous faire croire que l'Afghanistan était menacé d'agression extérieure et que l'intervention militaire massive d'une grande puissance, l'Union soviétique, s'imposait afin de soustraire le pays à ce péril. Il va sans dire que personne n'est dupe, et mon gouvernement est fort déçu à la pensée que les dirigeants soviétiques ont réussi à se convaincre du bien-fondé de cette prétention et qu'ils essaient vraiment d'en convaincre les autres. De l'avis du gouvernement du Canada, avant l'invasion soviétique il régnait, et il règne toujours, en Afghanistan une guerre civile provoquée par la résistance d'une fraction importante de la population afghane de plus en plus aliénée par les politiques d'un régime qui a pris le pouvoir par des moyens antidémocratiques. Tout porte à croire que l'Union soviétique a été mêlée de près au coup d'État de décembre 1979; en fait, l'intervention militaire soviétique avait pour but de mettre en place un régime fantoche. Comme il nous a été donné de le voir, il est relativement facile d'installer dans un pays un régime étranger, prétendument révolutionnaire, et de qualifier ensuite de contre-révolutionnaire toute activité antigouvernementale. Étant donné ce qui s'est passé en Afghanistan, le terme intervention est nettement insuffisant pour décrire l'action de l'Union



M. William H. Barton

soviétique. Cette dernière a littéralement emménagé dans le pays. En pareilles circonstances, le gouvernement du Canada a déjà fait savoir qu'il ne reconnaîtrait pas un régime qui s'est emparé du pouvoir en Afghanistan avec l'aide d'armes soviétiques. Cependant, les conséquences de ce coup militaire transcendent le sort du peuple afghan et menacent la structure même de la communauté internationale.

Il y a un demi-siècle, le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique prévenait avec raison la communauté

C'était cette semaine...

Le gouvernement faisait savoir le 25 janvier 1971 son intention de diviser la province de Québec en deux provinces: le Haut-Canada (maintenant l'Ontario) et le Bas-Canada (Québec actuel). La loi fut passée le 18 mai de la même année et reçut l'assentiment royal le 10 juin suivant.

mondiale que la paix était indivisible. Nous avons appris avec regret que cet avertissement était fondé. Le monde a-t-il changé? A vrai dire, il est beaucoup plus petit qu'autrefois dans la mesure où il est encore moins possible aujourd'hui que par le passé pour une nation responsable de souscrire à un ensemble de règles dans une situation et d'en adopter un autre lorsque la chose lui convient.

Le renforcement de la confiance est un processus continu qui ne souffre aucune interruption. La détente elle aussi est indivisible. On ne peut la faire s'épanouir dans une partie de la planète et la fouler aux pieds dans une autre.

Force nous est de constater, avec un profond regret, que l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique a contribué à miner le sentiment de confiance internationale...

Tant que régneront les conditions actuelles, le gouvernement du Canada ne pourra s'empêcher d'éprouver une vive inquiétude devant leurs effets sur le climat international.

Nos préoccupations sont de plusieurs ordres.

En premier lieu, l'invasion soviétique a eu des répercussions très néfastes sur les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble. Se trouvent assombries les perspectives de voir mises en oeuvre sous peu les importantes mesures de limitation des armements que tous les membres des Nations Unies attendent ardemment. L'invasion fait aussi planer des doutes sur la volonté de l'Union soviétique de se rallier à des manifestations concrètes de la détente, qui doit être une politique tangible et non pas seulement une formule qui sonne bien.

Deuxièmement, l'invasion soviétique est venue aggraver une situation déjà complexe et difficile en matière de sécurité régionale; en plus de nuire sérieusement à la cause de la paix mondiale, une telle initiative constitue assurément une grande menace pour les nations et les populations de la région. Les tensions se sont accrues, les incertitudes se sont multipliées et les possibilités d'une nouvelle déstabilisation se sont faites plus nombreuses. Mais, facteur plus important, la voie du développement économique sera entravée, et il est difficile d'évaluer les conséquences humaines qui en découleront. Il n'est toutefois pas si difficile de prévoir l'issue de la tragédie qui se joue, et qui continuera sans doute de se jouer, du point de vue des mouvements de

Incidence de la situation en Afghanistan sur les relations canado-soviétiques

Lors d'une conférence de presse tenue à Ottawa le 11 janvier, le premier ministre, M. Joe Clark, a exprimé son inquiétude face à la situation en Afghanistan en annonçant que le Canada prendrait les mesures suivantes à l'encontre de l'Union soviétique.

Premièrement, touchant les céréales, le Canada appuie la décision annoncée [le 4 janvier], par le président Carter, de limiter les ventes de céréales à l'Union soviétique. Les grands exportateurs céréaliers doivent prendre des mesures concertées. A cette fin, nous chercherons à obtenir leur appui. ...Le Canada ne profitera pas des mesures américaines pour remplacer les quantités de céréales américaines non encore livrées à la Russie. Dans ces circonstances, le Canada ne vendra à l'Union soviétique aucune quantité de céréales en sus des niveaux normaux et traditionnels.

Toute perte de revenus subie par les producteurs canadiens, pouvant être légitimement attribuée aux mesures prises par les gouvernements des États-Unis ou du Canada, sera compensée. L'adéquation des programmes actuels dans les secteurs des céréales et des oléagineux sera suivie de près et des rapports seront périodiquement présentés aux ministres.

Deuxièmement, touchant les exportations de produits à haute technicité, le Canada collaborera avec les autres grands exportateurs industriels pour resserrer l'exportation de biens stratégiques et de haute technicité vers l'Union soviétique.

Troisièmement, concernant les crédits à l'exportation, le Canada a mis fin à la ligne de crédit à l'Union soviétique et ne négocie pas son renouvellement. Le Canada consultera d'autres nations exportatrices en ce qui a trait aux mesures qui pourraient être prises afin de resserrer tout autre crédit officiel touchant l'Union soviétique.

Quatrièmement, concernant les visites, toutes les visites prévues aux niveaux des ministres et des hauts fonctionnaires seront remises à plus tard ou annulées.

Cinquièmement, concernant les échanges scientifiques et culturels, les échanges scientifiques et techniques seront annulés ou restreints. Seuls les échanges culturels prévus par les engagements actuels seront parrainés.

Sixièmement, concernant les Jeux olympiques, le gouvernement se pose de sérieuses questions quant à l'opportunité de tenir les Jeux olympiques à Moscou, et encouragera la discussion de solutions de rechange avec d'autres nations.

Septièmement, concernant les relations consulaires, le gouvernement annule les négociations en vue de la conclusion d'un accord consulaire canado-soviétique.

Huitièmement, concernant les relations aériennes, le gouvernement a décidé de ne pas accorder à Aéroflot le vol supplémentaire hebdomadaire à destination du Canada et qui est habituellement demandé en vue de la saison estivale. La société aérienne soviétique sera limitée aux deux vols hebdomadaires actuels vers Montréal. On étudie également la possibilité de réduire la fréquence des vols d'Aéroflot. Tous les contrôles d'usage seront strictement appliqués dans le cas des vols soviétiques.

Finalement, le gouvernement est disposé à contribuer à des programmes de secours humanitaires d'urgence pour les réfugiés afghans au Pakistan.

réfugiés. Encore une fois, comme au Vietnam et au Kampuchea, des vies sont perdues, des familles sont séparées et des épreuves de toutes sortes s'abattent sur les victimes. Nous ne pouvons que nous demander à qui tout cela profitera.

Enfin, et tout bien considéré, l'ensemble des relations entre l'Union soviétique et les autres nations connaîtra inévitablement des tensions et un recul.

Le gouvernement canadien suivra de près la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la communauté internationale. Comme première réaction à la

situation présente, nous demandons instamment au Conseil de condamner le rôle de l'Union soviétique en Afghanistan et de réclamer le retrait de toutes les forces soviétiques actuellement en Afghanistan, de sorte que la population de ce pays puisse décider de son avenir sans aucune ingérence étrangère. La réalisation de cet objectif est, il nous semble, dans le plus grand intérêt de tous ceux qui se préoccupent de la paix et de la sécurité de notre planète ainsi que de l'observation des normes généralement acceptées de conduite internationale civilisée.

Rapport du Sénat sur les retraités

Sous le titre *Retraite sans douleur*, le comité spécial du Sénat sur les politiques relatives à l'âge de la retraite a publié un rapport visant à améliorer le sort des personnes âgées de plus de 65 ans.

La principale recommandation vise à augmenter les cotisations des individus et celles de leur employeur au régime de pension à la vieillesse afin de doubler les prestations mensuelles. Le comité voudrait que ces prestations qui étaient de \$218,06 par mois, en moyenne, en 1979, passent à \$450.

D'autre part, le Comité a tenté de trouver une nouvelle formule, respectant le principe de l'universalité, pour venir en aide aux femmes qui ont consacré toute leur vie à leur famille et qui n'ont pu, faute d'employeur reconnu, contribuer au régime de retraite.

Les sénateurs recommandent donc que les femmes partagent également les droits à la pension acquis par leur mari durant toute la période de vie commune. Ce principe s'appliquerait également à l'homme si c'est la femme qui était salariée.

Selon Statistique Canada, environ 48 p. cent des femmes seules âgées de 65 ans (soit quelque 40 000 femmes) disposaient d'un revenu inférieur à \$3 000 en 1977.

Le Rapport (160 pages) comprend un grand nombre d'autres mesures dont les suivantes:

- adoption d'une politique générale abolissant progressivement la retraite obligatoire fondée sur l'âge;
- modification des régimes de retraite, règlements applicables aux conventions de travail, etc., afin que l'âge obligatoire de la retraite soit retardé d'un an pendant cinq années consécutives, puis qu'au bout de cette période, le principe de la retraite obligatoire à un âge déterminé soit complètement abandonné;
- élimination de toute discrimination à l'égard des femmes dans les régimes de retraite, lorsque cela ne repose pas sur des données actuarielles bien établies;
- possibilité de transférer au régime de pensions du Canada ou de rentes du Québec les prestations de retraite des travailleurs mobiles accumulées grâce à des régimes privés;
- accroissement des ressources aux services d'aide à domicile pour les personnes âgées.

Le Canada membre de la mission d'observation en Rhodésie



M. Gordon Fairweather

Le président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Gordon Fairweather, est le représentant du Canada au sein de la mission du Commonwealth chargée d'observer le déroulement des élections qui se tiendront en Rhodésie du 27 au 29 février prochain.

L'annonce en a été faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald.

M. Fairweather est secondé par une équipe canadienne restreinte ainsi que par le groupe de soutien affecté sur le terrain par le Secrétariat du Commonwealth. Il est l'un des 11 représentants du Commonwealth séjournant en Rhodésie pendant la plus grande partie de la période menant aux élections. Ces représentants établiront ensuite un rapport collectif sur le déroulement des élections, à l'intention des chefs de gouvernement du Commonwealth.

La présence d'observateurs du Commonwealth était l'un des éléments envisagés dans le cadre de l'entente sur la Rhodésie intervenue en août dernier à Lusaka, lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à laquelle participait le premier ministre du Canada, M. Joe Clark.

Né à Rothesay (Nouveau-Brunswick), M. Fairweather a servi dans la Marine canadienne au cours de la Seconde Guerre mondiale. Diplômé de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, il a exercé le droit à Saint-Jean (Nouveau-

Brunswick) avant d'être élu, en 1952, député au Parlement du Nouveau-Brunswick. Réélu deux fois, il a également exercé les fonctions de procureur général de cette province de 1958 à 1960. Entré à la Chambre des communes en 1962, il a été réélu cinq fois avant de renoncer à son siège, le 31 août 1977, pour devenir le premier président de la Commission canadienne des droits de la personne. M. Fairweather est officier de l'Ordre du Canada.

Le Canada participe à l'ACDA

En vue d'accroître leur effort d'aide économique aux régions d'Afrique situées au sud du Sahara, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni ont décidé de coordonner leurs moyens lors de projets à réaliser en commun dans le cadre d'une Action concertée pour le développement en Afrique (ACDA). A cet effet, leurs représentants se sont réunis à plusieurs reprises à Paris, à l'initiative du gouvernement français.

Conscients du fait que l'Afrique a grand besoin d'une aide substantielle de la Communauté internationale, les six pays sont déterminés à tenir compte de cet impératif. Ils ont particulièrement à l'esprit des projets de caractère régional liés, par exemple, au désenclavement des régions continentales, au développement des ressources agricoles ou aux conséquences de calamités naturelles telles que la sécheresse ou les maladies tropicales, dès lors que ces domaines d'action exigent des efforts qui ne sont encore que partiellement couverts par les programmes nationaux ou internationaux.

Ils estiment indispensable que cette action nouvelle soit élaborée en étroite collaboration avec les Africains concernés aux niveaux continental, régional ou national, de telle manière que les projets qui seront retenus dans le cadre d'une action commune soient conformes aux priorités définies par les Africains eux-mêmes. L'ACDA devrait donc s'harmoniser avec les programmes nationaux et internationaux existants.

Le Cercle des donateurs pourrait être ouvert à d'autres membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Une nouvelle fédération canadienne – Propositions du PLQ

Le Parti libéral du Québec (PLQ) a rendu public, le 10 janvier, un document intitulé Une nouvelle fédération canadienne, qui est la réponse pro-fédéraliste au Livre blanc sur la souveraineté-association, présenté le 1er novembre par le gouvernement du Québec (Hebdo Canada, 1979, vol. 7, n. 47).

Ce document de 145 pages est divisé en cinq grandes parties: Objectifs et esprit de la réforme – Libertés et droits fondamentaux – Les institutions politiques – Le partage des compétences – L'adoption d'une nouvelle constitution et la formule d'amendement constitutionnel. A l'intérieur de ces grandes divisions, chaque sujet fait l'objet d'un chapitre suivi de recommandations précises.

Le fédéralisme renouvelé que présente le document limiterait nettement les pouvoirs fédéraux, accentuerait la décentralisation et accroîtrait les pouvoirs des provinces. Une charte des libertés et droits fondamentaux serait incluse dans la constitution. Chaque province pourrait déterminer le statut de ses langues. Le document prévoit l'égalité des provinces mais aucun statut particulier pour le Québec. Enfin, l'innovation principale réside dans la création d'un Conseil fédéral.

Nous reproduisons ci-dessous le texte des recommandations relatives à ce conseil, les recommandations touchant la politique étrangère, les relations internationales et la défense, ainsi que les recommandations relatives aux libertés et droits fondamentaux.

1. La constitution créera une institution intergouvernementale dont la fonction consistera à encadrer l'interdépendance des deux ordres de gouvernement;

2. Cette institution sera désignée sous le nom de "Conseil fédéral" pour bien exprimer qu'il s'agit d'une institution spéciale et non d'une assemblée législative contrôlée par le gouvernement central;

3. Le Conseil fédéral sera composé de délégations des provinces agissant selon les instructions de leur gouvernement respectif et assujetties à des règles de fonctionnement dont les principaux éléments seraient les suivants:

a) le mandat des délégués correspondra au mandat de leur gouvernement;

b) les premiers ministres provinciaux ou leurs représentants seront de plein droit chefs de la délégation de leur province;

c) le gouvernement central pourra y déléguer des représentants sans droit de vote pour y faire valoir ses points de vue;

d) les délégations voteront en bloc, selon les instructions de leur gouvernement respectif;

e) la taille des délégations sera proportionnelle à l'importance démographique de leur population respective sous réserve de ce qui suit:

– le Québec comptera une représentation minimum égale à 25 p. cent du nombre des membres du Conseil;

– les petites provinces se verront garantir

une sur-représentation raisonnable; et

– les Territoires-du-Nord-Ouest et le Yukon jouiront d'un plein droit de représentation équitable.

4. Le Conseil fédéral possédera une compétence limitée à des matières déterminées et qui s'exercera de la façon suivante:

a) le Conseil ratifiera:

– l'exercice du pouvoir fédéral d'urgence;

– l'exercice du pouvoir de dépenser du gouvernement central dans les champs de compétence des provinces;

– toute délégation de compétence législative entre gouvernements;

– les traités conclus par le gouvernement fédéral dans des domaines réservés à la compétence provinciale;

– les plans internationaux et interprovinciaux de mise en marché des produits agricoles;

– la nomination des juges et du juge en chef de la Cour suprême du Canada... leur révocation après enquête;

– la nomination des présidents et chefs de la direction des organismes et sociétés d'État de première importance du gouvernement central;

b) le conseil donnera des avis sur les questions suivantes:

– la politique monétaire et les politiques budgétaires et fiscales du gouvernement central;

– les mécanismes ou règles d'application de la péréquation;

– toute initiative fédérale qu'il juge avoir

un effet régional ou provincial important;

5. Le Conseil reflétera la dualité canadienne par la mise en place d'un comité permanent composé pour moitié de délégués francophones, lequel sera appelé à intervenir chaque fois que la dimension dualiste sera affectée par les initiatives fédérales soumises au contrôle du Conseil.

6. Ce Comité du Conseil exercera les pouvoirs suivants:

a) il ratifiera:

– les initiatives fédérales en matière linguistique;

– la nomination du président et du chef de la direction des organismes fédéraux à caractère culturel;

b) il donnera des avis sur toute matière culturelle de compétence fédérale et s'assurera que la fonction publique fédérale reflète à tous les niveaux le dualisme canadien.

7. La constitution prévoira un mécanisme qui assurera au Conseil fédéral les ressources humaines, physiques et financières requises tout en protégeant son indépendance à l'égard de la Chambre des communes et du gouvernement central.

Politique étrangère, défense

1. La constitution consacrera le rôle traditionnel de l'État central en matière de politique étrangère, de relations internationales et de défense.

2. Le gouvernement central continuera à conclure les traités internationaux sous réserve que dans les matières relevant de la compétence des provinces, les traités conclus par le gouvernement central n'auront d'effet qu'avec l'accord des provinces.

3. L'État central assurera la représentation diplomatique à l'étranger mais aura l'obligation d'y exprimer le dualisme et le régionalisme canadiens.

4. Les provinces devront être adéquatement représentées dans les délégations canadiennes aux organismes internationaux traitant de matières de leur compétence.

5. Pour rencontrer leurs fins propres et à condition qu'elles agissent en compatibilité avec l'action diplomatique du gouvernement central, les provinces pourront établir des délégations...à l'étranger, conclure des ententes internationales dans les domaines de leur compétence.

Libertés et droits fondamentaux

1. Une Charte des droits fera partie intégrante de la constitution.

Chronique des arts

Quelques réactions à la "nouvelle fédération canadienne" proposée par le PLQ

2. La Charte reconnaîtra, entre autres, les droits fondamentaux à la vie, à la liberté, à l'intégrité physique et au respect de la vie privée; elle consacrerait les libertés de pensée, de religion, d'opinion, de parole, d'association et de presse ainsi que les principes de non-discrimination.

3. La Charte reconnaîtra des droits judiciaires...

4. La Charte assurera à tout citoyen qu'il peut s'établir partout au Canada et jouir de droits identiques à ceux reconnus aux citoyens de la province où il s'établit.

5. La constitution reconnaîtra les langues française et anglaise comme langues officielles des institutions politiques fédérales et des organismes relevant de leur compétence.

6. La constitution attribuera aux provinces le droit de légiférer en matière linguistique sauf le respect que ces législations doivent avoir pour la Charte des droits.

7. La constitution étendra aux provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick les obligations déjà imposées au Québec et au Manitoba par les articles 133 de la constitution et 23 de la loi du Manitoba.

8. Une charte des droits reconnaîtra les droits linguistiques suivants:

a) le droit de tout individu de langue française ou anglaise et de tout autochtone d'être servi dans sa langue par les services du gouvernement fédéral, partout où le justifie le nombre de ceux qui réclament un tel service;

b) le droit de tout individu de langue française ou anglaise et de tout autochtone d'exiger que son enfant reçoive, dans la province où il habite, l'enseignement... dans sa langue maternelle;

c) le droit des collectivités francophones, anglophones et autochtones de gérer les institutions publiques dispensant l'enseignement dans leur langue maternelle, [là où elles sont en nombre suffisant];

d) le droit de tout individu d'avoir accès aux services de santé et aux services sociaux dans sa langue, française ou anglaise, partout où le nombre le justifie;

e) le droit de tout individu de langue française ou anglaise ou de tout autochtone d'exiger qu'un procès pénal ou criminel susceptible de le conduire à une peine d'emprisonnement soit tenu dans sa langue maternelle;

f) le droit de tout individu de langue française ou anglaise d'avoir accès dans toutes les parties du pays à la radio et à la télévision dans sa langue maternelle, là où le nombre de ceux qui réclament un tel service le justifie.

"Les quelques rares commentateurs à Ottawa, écrit Michel Vastel dans *Le Devoir*, ont d'abord souligné qu'il s'agit de la première proposition fédéraliste avancée par un parti du Québec. Tous ont également signalé les similitudes qui existent entre le document de M. Ryan et le rapport de la Commission de l'unité canadienne".

Il faut noter que les propositions du PLQ étant publiées en pleine campagne électorale fédérale, les hommes politiques ont eu une réaction réservée pour ne pas "tourner cette campagne électorale en campagne pré-référendaire", comme l'a souligné M. Jean Chrétien, député libéral de Saint-Maurice (Québec).

Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a déclaré que le document présenté par le Parti libéral du Québec (PLQ) était une base valable de discussion dans le cadre du débat sur la réforme constitutionnelle et qu'il respectait le caractère fédéraliste du Canada. C'est un document qui mérite l'attention de tous les Canadiens, a affirmé M. Clark, soulignant qu'il ne pouvait pour l'instant commenter la proposition libérale qu'en termes généraux.

Selon le chef du Parti libéral du Canada, M. Pierre Trudeau, les propositions formulées par le PLQ constituent "une base de discussion extrêmement sérieuse", et le document est bien fait et très constructif.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a déclaré que le document était plus acceptable que celui de M. Lévesque parce qu'il se plaçait dans le contexte d'un Canada fédéral.

Le premier ministre du Québec, M. Lévesque, a affirmé que la position du PLQ constituait un recul par rapport à celles défendues par les précédents premiers ministres du Québec.

Le premier ministre de l'Ontario, M. Bill Davis, a fait savoir que son gouvernement avait besoin d'étudier plus à fond le document du PLQ avant de faire des commentaires. Les partis de l'Opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario (libéral et néo-démocrate) ont donné un appui prudent.

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, a affirmé que les suggestions de M. Ryan sont en général "extrêmement encourageantes" et que le projet de fédération proposé correspond à ses propres idées.

Pour le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, les propositions constitutionnelles du Parti libéral expriment une volonté qui ressemble à celle de son parti d'en arriver à une très grande décentralisation du régime fédéral actuel.

M. Noël Starblanket, président de la National Indian Brotherhood, a applaudi à l'une des propositions qui ferait des autochtones les maîtres de leur destinée.

Le directeur général de la Fédération des francophones hors Québec, M. Donald Cyr, pense que les propositions du PLQ tout en étant "assez audacieuses" pourraient être plus acceptables pour les anglophones du reste du Canada que celles du Parti québécois dans le livre blanc.

L'un des membres de la Commission de l'unité canadienne, le professeur Gerald Baudoïn, a souligné que le document était tout à fait dans l'esprit du rapport Pepin-Robarts et se dit "plutôt favorable".

Rodolphe Morissette, *Le Devoir*: "Le renouvellement de la fédération canadienne proposé dans le document publié hier par le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, dépasse d'emblée la liste des réaménagements constitutionnels qui permettraient au Québec d'avoir une meilleure place dans l'ensemble canadien. Les très nombreux changements recommandés maintenant par la formation politique de M. Ryan visent plutôt à améliorer le système fédéral tout entier et du point de vue de toutes les provinces canadiennes".

Marc Laurendeau, *La Presse*: "Le document Ryan exprime une vision provincialiste du Canada, proche de celle de M. Joe Clark... Ce projet a l'énorme avantage de rendre le fédéralisme opérant plus moderne mais, dans son état actuel, il ne répond pas entièrement aux besoins spécifiques du Québec. Le congrès du Parti libéral du Québec peut encore y remédier".

Le *Toronto Star*. "Ryan propose, sous le déguisement du fédéralisme, d'émasculer le gouvernement central à un point tel qu'il pourrait rendre le Canada impossible à gouverner".

The *Citizen*, Ottawa loue l'optimisme pragmatique de M. Ryan et voit dans les propositions une bonne base de négociation.

Deux cannes à pommeau d'or

Le directeur du port de Montréal, M. Nicholas Beshwaty, a remis une canne à pommeau d'or à chacun des commandants des deux navires arrivés en même temps dans ce port, 30 secondes après minuit le 1er janvier.

Les vainqueurs sont le navire soviétique *Memirovitch Danchenko*, petit cargo de 3 105 tonnes commandé par le capitaine Yuri Kovalenko, et le porte-conteneurs britannique *M/V Cast Beaver* de la Cast North America, commandé par le capitaine Harry Jones. Le navire jauge 30 394 tonneaux.

Cette double remise est exceptionnelle dans l'histoire d'une tradition, vieille de 147 ans, qui consiste à célébrer l'arrivée du premier navire de l'année dans le port de Montréal. Autrefois, le premier navire arrivait en mars, parfois même en mai. Depuis que le port est ouvert à l'année longue, le premier navire arrive toujours le 1er janvier.

Seuls les navires venant d'Europe ou d'un endroit plus au sud que le 30e parallèle sont éligibles.

Trente secondes après minuit, les deux navires franchissaient la ligne de la limite du port de Montréal, mais le commandant soviétique estimait que sa timonerie était en avant de celle du navire britannique tandis que le commandant de ce dernier croyait que sa proue était en avant de



Jacques Grenier

Le commandant du navire *M/V Cast Beaver* (à gauche) et le commandant du *Memirovitch Danchenko* "croisent la canne".

celle du soviétique. Les deux prétentions étaient valides étant donné que le navire britannique est au moins deux fois plus long que le cargo soviétique d'Arctic Ship Lines.

C'est ainsi qu'on décida, qu'exceptionnellement, les deux commandants méritaient la canne à pommeau d'or dont le prix, compte tenu de celui de l'or, revient à près de \$2 000.

D'après un article de Guy Deshaies, publié dans *Le Devoir*.

Brique d'une conception toute nouvelle mise sur le marché

Un ingénieur québécois, M. Jacques Filteau, et son partenaire, M. Jeff Sparling, ont mis au point une brique de ciment qui pourrait amener de grands changements dans la construction.

D'aspect extérieur semblable à une brique ordinaire, la brique *Sparfil* est en fait un mélange de ciment et d'isolant. L'idée d'un tel mélange n'est pas nouvelle mais sa réalisation constitue vraiment une nouveauté.

Les briques sont remplies de petites billes de polystyrène, lesquelles ont la propriété d'être des isolants. Ces billes constituent 60 p. cent d'une brique, le reste étant du ciment Portland, du sable fin, de la cendre de poussier et des composants secrets.

Empilées à sec

Nul besoin de mortier pour les consoli-

der: les briques sont empilées à sec et recouvertes de minces couches de fibre de verre, des deux côtés du mur, lors de la construction.

Selon ses fabricants, la brique a une résistance au feu d'une durée de quatre heures, une très bonne résistance au gel et au dégel, et elle permet une excellente insonorisation. De plus, elle est tout à fait étanche et ne requiert pas beaucoup d'entretien.

Selon M. Nick Nicholson, spécialiste de sciences économiques, la nouvelle brique est meilleure que la maçonnerie conventionnelle mais elle n'est pas aussi bonne que le béton à armature d'acier.

La brique de MM. Sparling et Filteau n'a pas encore été approuvée au sens du code du bâtiment de l'Ontario et n'est utilisée jusqu'ici qu'à Mount Forest, à 75 km au sud d'Owen Sound, en Ontario.

Gardiennes de maison

En rentrant de voyage un jour, Mlle Lucie Marcq trouva sa maison sens dessus dessous, les plantes mortes et le chat malade. La personne engagée pour veiller à l'entretien du logis s'était révélée indigne de confiance.

Pour éviter que se renouvelle cette triste expérience, elle décida que lorsqu'elle repartirait en voyage, elle s'adresserait à un spécialiste. Elle s'aperçut alors qu'aucune entreprise n'offrait ce genre de service, c'est-à-dire veiller à garder en bon état la maison d'une personne absente. C'est ainsi que Mlle Marcq lança sa propre affaire, en janvier 1976, à Winnipeg (Manitoba): *The Homesitters*.

"Les gens me disaient que ça ne marcherait pas, mais j'étais persuadée du contraire", raconte Mlle Marcq qui, deux ans plus tard, ouvre une deuxième entreprise, à Calgary cette fois.

Homesitters se charge de veiller à la maison, d'arroser les plantes, de nourrir les oiseaux, les poissons et les chats et de changer la litière du minou.

Mlle Marcq songe à étendre son entreprise aux États-Unis.

Publication d'un ouvrage de référence sur la philatélie canadienne

Le bibliothécaire du musée national des Postes à Ottawa, M. Cimon Morin, a rédigé un nouvel ouvrage de référence sur la philatélie canadienne.

Le livre, intitulé *Philatélie canadienne - bibliographie et index, 1864-1973*, donne une liste détaillée des ouvrages traitant des timbres-poste, des entiers postaux, de l'histoire de la poste et des cachets utilisés au Canada et en Amérique du Nord britannique. Il renferme également une liste de monographies, brochures, catalogues spécialisés, catalogues de vente aux enchères et articles parus dans divers périodiques. Enfin, il comprend un index des auteurs et un index des sujets des quelque quatre mille rubriques. Toute la documentation dont fait mention le livre a été publiée entre 1864 et 1973, en anglais ou en français.

On peut obtenir cet ouvrage en s'adressant au musée national des Postes, Ottawa (Ontario) K1A 0B1. Toutes les commandes doivent être accompagnées d'un chèque ou d'un mandat-poste établi à l'ordre du receveur général du Canada. (\$9,80)

La chronique des arts

Film canadien sur la Chine

Une copie de la version chinoise du film *North China Commune*, réalisé par deux cinéastes canadiens, a été remise dernièrement à l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Canada, M. Wang Tung, que l'on aperçoit sur la photo alors qu'il reçoit le film des mains de M. James Domville, commissaire à la cinématographie de l'Office national du film (ONF). Assistaient à cette cérémonie, M. K.B. Williamson, directeur général du Bureau de l'information du ministère des Affaires extérieures (à l'extrême-gauche sur la photo) et les deux réalisateurs, MM. Tony Ianzelo (à droite) et Boyce Richardson (à l'extrême-droite).

Une autre copie sera mise à la disposition du public chinois à l'ambassade du Canada à Pékin.

Le film a été tourné au printemps de 1978 dans la commune agricole de Wuxing située à environ 250 kilomètres de Pékin. Sa réalisation a demandé deux ans de travail. D'une durée de 80 minutes, le documentaire s'attache à expliquer l'organisation du travail dans cette communauté qui, selon l'un des réalisateurs, réussit à atteindre un taux de productivité



supérieur à celui des agriculteurs canadiens, toutes proportions gardées.

Trois autres films sur la Chine, l'un de la production anglaise de l'ONF et deux de la production française, doivent sortir sous peu. Les films français sont réalisés par MM. Michel Régnier et Georges Dufaux.

De leur côté, les Chinois tourneront cinq films au Canada. Selon M. Richardson, les cinéastes chinois sont particulièrement intéressés par les techniques agricoles, les industries et la technologie canadiennes.

Le narrateur du film est le comédien Donald Sutherland.

Aide financière à des troupes d'artistes et à des solistes

Le ministère des Affaires extérieures a accordé, par l'entremise du Bureau des relations culturelles internationales, une aide financière à 20 troupes artistiques et à des artistes pour leur permettre de se produire à l'étranger. Cette aide s'élève à environ \$117 500 et, dans la plupart des cas, couvre les frais de voyage à l'étranger.

Parmi les 20 bénéficiaires on peut mentionner les suivants:

— *Coad Canada Puppets* de Vancouver est la première troupe étrangère invitée par la Smithsonian Institution, à Washington, pour participer au programme *Discover Theatre*. La troupe donnera des représentations du 2 au 27 avril. Ensuite, elle donnera des représentations à Atlanta (Georgie) les 2, 3 et 4 mai, à l'invitation du Center for Puppetry Arts.

— *Le Théâtre Sans Fil*, compagnie de Montréal, présentera la version anglaise de son spectacle de marionnettes *Le Corbeau blanc (The White Raven)* à Syracuse (New York) les 21 et 22 mars dans le cadre de *Showcase '80 - The*

National Showcase of Performing Arts for Young People.

Le *Quatuor Orford* donnera deux concerts à New York dans le cadre de la série *Artists of the Americas at the Y*. Après avoir accompagné, le 10 janvier des solistes des Grands Ballets canadiens, il accompagnera, le 14 février, la contralto Maureen Forrester.

Le *Canadian Brass* donnera environ 15 concerts dans les principales villes du Japon du 10 janvier au 10 février.

À l'invitation du *Dance Umbrella Limited* de Londres, la *Danny Grossman Dance Company* donnera environ 17 représentations au cours d'une tournée en Grande-Bretagne qui aura lieu en février.

Le trio Durand, de Montréal, effectuera une tournée dans le centre de la France, au Poitou et en Charente dans le cadre du programme d'échanges de la Fédération internationale des Jeunesses musicales. Le groupe donnera environ 10 concerts en soirée et 25 en matinées du 21 février au 25 mars.

Boum du cinéma au Canada

Depuis Richard Burton jusqu'à Benji, le chien-vedette, le Canada a accueilli des douzaines d'acteurs célèbres en 1979, tandis que la jeune et fragile industrie du cinéma fleurissait, aidée en cela par un boom semblable à la ruée vers l'or.

Du Yukon à l'Atlantique, les équipes de tournage ont dépensé environ \$185 millions en longs métrages au cours de 1979, soit le triple des sommes investies en 1978.

M. David Novek, publicitaire bien connu dans le monde du cinéma, estime qu'on a tourné, en 1979, 68 films exclusivement canadiens ou produits en collaboration. La majorité de ces films ont été tournés au Canada. Montréal est devenu la capitale du film, puisqu'on y a tourné 22 longs métrages en anglais et 17 en français. On en a tourné 17 à Toronto et 12 dans le reste du pays...

Le grand succès qui a fait naître l'espoir dans tous les coeurs fut *Meatballs*, film tourné en 1979 et traitant des camps de vacances. Produit avec seulement \$1,6 millions, ce film a déjà fait une recette

brute de \$40 millions en Amérique du Nord.

Alors qu'au cours des dernières années, les budgets des films canadiens n'étaient que d'environ \$3 millions, ils sont maintenant passés à \$6 millions. Ce changement est dû en partie aux vedettes qu'on a importées, comme Rod Steiger, Burt Lancaster, Jeanne Moreau, Robert Mitchum, Vanessa Redgrave, Richard Harris et Burgess Meredith. Parmi les grands réalisateurs engagés pour réaliser des projets "canadiens", citons le Français Louis Malle et le vétéran américain John Huston, maintenant septuagénaire.

Les acteurs canadiens, même s'ils n'ont eu souvent que des rôles de second plan, ont eu en revanche du travail en abondance. Les équipes de techniciens ont fait du temps supplémentaire, et de nouveaux types d'emplois ont été créés.

Au Québec, l'industrie du film, qui avait connu des années difficiles récemment, a commencé à remonter la pente. Un film à petit budget sur le viol, intitulé *Mourir à tue-tête*, réalisé par Anne-Claire Poirier et produit par l'Office national du film, a connu un succès certain au Québec. Un autre film, co-production franco-canadienne, intitulée *Au revoir, à lundi*, et mettant en vedette Carole Laure et Miou-Miou, a connu du succès à Paris.

Cependant, tout n'a pas été que succès dans l'industrie canadienne du film. Plusieurs films ont été abandonnés ou remis à plus tard à cause de problèmes financiers, entre autres *The Incredible Mrs. Chadwick*, film de \$6 millions sur un scénario canadien.

De son côté, le directeur de la Société canadienne de développement du film, M. Michael McCabe, reconnaît que certains films, dont le tournage a été encouragé par sa politique, sont de pauvre qualité. Cependant, dit-il, ces films ont atteint le but recherché: faire démarrer l'industrie du cinéma canadien.

Extrait d'un article d'Ina Warren, journaliste à la *Presse canadienne*.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Nouvelles brèves

Le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a reçu en cadeau de Noël de son épouse une peinture acrylique sur contre-plaqué représentant sa maison natale à High River, localité située au sud de Calgary (Alberta).

Un appareil Dash-7 de la compagnie De Havilland assurera la liaison Montréal-Lake Placid (États-Unis) pendant les Jeux olympiques d'hiver qui se dérouleront du 13 au 24 février à Lake Placid. Il faudra moins de 1 h 30 pour accomplir les formalités douanières à l'aéroport de Dorval, à Montréal, et se rendre à Saranac Lake d'où un autocar conduira les visiteurs à Lake Placid, situé à 11 kilomètres de là. Le prix du billet aller-retour est de \$100. Dix aller-retour sont prévus chaque jour.

Une exposition, tenue au mois de décembre à l'hôtel de ville d'Ottawa, regroupait des dessins et peintures faits par des réfugiés indochinois âgés de six à 12 ans, et représentant leur nouveau pays.

Le prix d'objectif du lait industriel est passé de \$31,01 l'hectolitre à \$32,62 l'hectolitre pour les livraisons de lait répondant aux besoins canadiens. Cette hausse est entrée en vigueur le 1er janvier 1980.

Le ministère du Travail a publié récemment une mise à jour de sa publication *Les Normes de travail au Canada*. Il y est fait état de la législation fédérale, provinciale et territoriale en vigueur au mois de septembre 1979, concernant l'âge de scolarité obligatoire et l'âge minimum d'admission à l'emploi, le salaire minimum, l'égalité de rémunération, la durée du travail, le repos hebdomadaire, le congé annuel, les jours fériés légaux, la cessation d'emploi et la protection de la maternité.

Un Centre asiatique sera construit sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique. Une salle de cinéma de 200 places, un amphithéâtre, une salle de musique, une salle de travaux pratiques et une salle de conférences feront partie du Centre qui sera également doté d'une bibliothèque de plus de 180 000 volumes écrits dans plusieurs langues asiatiques.

Un accord sur la mise en place d'un système de contrôle coopératif de la circulation maritime dans la région de Juan de Fuca* a été signé le mois dernier par le Canada et les États-Unis. Il prévoit l'établissement de voies de navigation ainsi que d'un système d'organisation du trafic maritime grâce auquel les navires

fournissent des données aux centres de contrôle de la circulation maritime au Canada et aux États-Unis et reçoivent en retour des renseignements et des instructions de ces centres.

* Détroit formé par le Pacifique entre l'île de Vancouver (Canada) et le massif du Mont-Olympus (États-Unis).

Le gouvernement a décidé de ne plus accorder son patronage aux réfugiés d'Indochine et de laisser la tâche à des répondants privés. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est occupé de 12 000 réfugiés et les groupes privés de 26 000. L'objectif est d'accueillir 50 000 réfugiés. Le gouvernement utilisera les \$22 millions ainsi économisés pour l'envoi de vivres et d'aide diverse au Laos et au Cambodge.

En 1978, plus de 21 millions d'arbres ont été plantés au Québec révèle le rapport annuel du ministère québécois des Terres et Forêts. Des arbres plantés, 19,7 millions sont des résineux, les autres des feuillus.

Une usine de fabrication de polystyrène, qui serait la deuxième en importance du Canada, sera ouverte dans la banlieue de Montréal, a annoncé Pétrofin Canada Inc. Sa mise en service est prévue pour le début de 1981 et sa capacité annuelle sera, pense-t-on, de 36 000 tonnes métriques.

Le fonds Robert-Lionel-Séguin a été reconnu bien culturel par le ministère québécois des Affaires culturelles. Cette collection prestigieuse témoigne de la carrière de Robert-Lionel Séguin, historien-ethnographe renommé qui est à l'origine de la fondation des archives d'ethnologie du Québec.

L'archevêque d'Edmonton (Alberta), Mgr Joseph MacNeil, et l'archevêque de Groupard-McLennan (Alberta), Mgr Henri Légaré, ont été élus respectivement président et vice-président de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Leur mandat est de deux ans.

Un collège bouddhiste a été ouvert récemment à l'Université Brock, à St. Catharines (Ontario). Les étudiants y apprennent la doctrine bouddhiste et pratiquent la méditation.

Le Canada et l'Honduras ont signé deux nouveaux accords de coopération au développement. Ces accords interviennent dans le cadre du programme canadien d'aide de \$28 millions en faveur du Honduras, et couvrent différentes formes d'assistance technique ainsi qu'une ligne de crédit.